



## LES MODES ACTIFS SUR LES TRAJETS DOMICILE-ÉCOLE EN ISÈRE (38)

Sur le territoire concerné par cette action, 90% des parents résident dans un périmètre de moins d'1 km autour de l'école élémentaire de leur enfant et 30% des trajets domicile-école sont réalisés en voiture. Afin d'accompagner le changement de comportement des jeunes vers des mobilités actives, un programme d'actions a été mis en place en lien avec les collectivités locales.



### CONTEXTE

#### > Le territoire

L'Isère compte 1,258 millions d'habitants dont 35 % dans la métropole de Grenoble, soit 820 000 personnes sur le périmètre d'intervention de l'AGEDEN (en dehors de la métropole grenobloise et en complément des acteurs présents).

Le département de l'Isère dispose d'infrastructures de transport de premier plan : 265 km d'autoroutes, 5160 km de route, 418 km de voies ferrées en cours de modernisation, 1625 km de pistes cyclables sur 12 voies vertes, 79 lignes de transport en commun au niveau départemental dont 7 lignes express.

Ces équipements permettent un accès facile et possible en mode alternatif (vélo, covoiturage et transports en commun) entre les pôles générateurs de flux. En dehors de ces axes principaux, les solutions alternatives demandent encore à être développées afin de permettre aux territoires peu denses d'être moins dépendants de la voiture individuelle, mode largement utilisé sur le territoire de l'Isère.

#### > L'action du territoire

C'est en direction de ces territoires peu denses que l'AGEDEN a développé un programme d'actions de sensibilisation, d'animations et d'expérimentations portant sur l'accompagnement au changement de comportement et ciblant particulièrement les scolaires.

### PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE

#### > Objectifs

L'objectif est de travailler avec les établissements scolaires pour proposer la mise en place d'actions en faveur des mobilités alternatives sur les trajets domicile-école.

Ces actions sont fonction du niveau de maturité de l'écosystème scolaire (famille, élus, enseignants) et sont de trois types :

1. Sensibilisation : animation d'un challenge scolaire
2. Apprentissage : intervention en milieu scolaire
3. Pérennisation : accompagnement à la mise en place de pédibus / vélobus

## > Les actions menées

### 1. Sensibilisation : animation d'un challenge scolaire

« A l'école en mode actif ou collectif » est un évènement qui a pour but de sensibiliser les élèves et leurs parents aux bienfaits des modes alternatifs pour se déplacer du domicile à l'école : modes de déplacement actifs - la marche, le vélo, la trottinette, les rollers...- et modes collectifs - covoiturage (au-delà du cercle familial) et transports scolaires.

Le challenge a lieu 1 jour par semaine sur 4 semaines au mois de juin. Les jours du challenge, il s'agit de changer ses habitudes (ou de garder ses bonnes habitudes) et de se déplacer en modes alternatifs pour faire gagner sa classe ; c'est le taux de participation qui compte. Et pour illustrer la participation des classes, un rendu est demandé : photo, expo, vidéo, chanson, article ...

Les intérêts sont nombreux et parmi les plus importants, le challenge permet de sensibiliser les élèves, d'augmenter leur niveau d'activité physique, de diminuer la congestion automobile et de créer du lien social entre les habitants. Cet évènement mobilise les familles, pour imaginer et mettre en œuvre des déplacements plus respectueux de l'environnement, les élu-e-s, pour en faciliter le bon déroulement et les enseignant-e-s pour assurer le suivi et le comptage pendant le défi.

L'AGEDEN permet la mutualisation de l'évènement sur les territoires de son périmètre d'intervention et met à disposition les outils et les supports de communication afin de faciliter la mise en œuvre du challenge dans chaque commune (mode d'emploi, information pour les familles, coupon de réponse et lien pour la saisie des résultats).

### 2. Apprentissage : intervention en milieu scolaire

Le 9 janvier 2018, le Comité interministériel à la sécurité routière (CISR) a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité » (reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le 14 septembre 2018) Elle s'est notamment traduite par l'opération « Savoir Rouler à Vélo » qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

En 10 heures, le « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo ;
- Pratiquer quotidiennement une activité physique ;
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Ce programme est dispensé en 3 blocs :

1. **Savoir pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo (pédaler, tourner, freiner).
2. **Savoir circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
3. **Savoir rouler à vélo** : circuler en situation réelle

L'AGEDEN intervient pour la mise en place des deux premiers blocs, en milieu fermé, avec un salarié disposant d'une formation permettant une approche pédagogique et un apprentissage du vélo utilitaire : le brevet IMV – Initiateur mobilité vélo.

### 3. Pérennisation : accompagnement à la mise en place de pédibus / vélobus

Le principe des pédibus ou vélobus consiste à organiser un ramassage scolaire en mode actif (vélo ou à pieds) coopératif, c'est-à-dire que des encadrants bénévoles (parents, élus, agents) s'organisent pour que chaque jour, les enfants de la commune réalisent ce trajet domicile-école de manière groupée. Le trajet peut compter plusieurs arrêts afin de récupérer ou déposer les enfants en cours de route.

Les intérêts de cette démarche :

- **Favoriser les liens sociaux** car les parents se rendent mutuellement service et les enfants font le chemin ensemble.
- **Réduire l'empreinte écologique** en diminuant la pollution atmosphérique et les embouteillages devant les écoles.
- **Responsabiliser les enfants** car ces derniers sont initiés aux bons réflexes à avoir en tant que piétons (respecter les sens de circulation, apprendre à traverser, connaître le code de la route, etc.).
- **Pratiquer une activité physique** quotidienne.

Les étapes de la mise en place :

1. **Constituer un groupe** : il s'agit d'un groupe moteur, constitué de parents motivés.
2. **Trouver les bons interlocuteurs** : les élus, l'école et les associations locales peuvent avoir un rôle mobilisateur et fédérateur, mais aussi technique et financier.
3. **Connaître les attentes des parents** : il est indispensable de réaliser un questionnaire auprès des parents et des élèves pour maîtriser leurs besoins et leurs habitudes de déplacement.
4. **Mettre en place le cadre juridique** : la réalisation d'un document définissant les responsabilités juridiques de chacun et une charte de "respect des règles du Pédibus" sont des supports essentiels au bon déroulement de la démarche.
5. **Déterminer les lignes de Pédibus** : une fois les parcours identifiés, il s'agit d'identifier les points d'arrêts le long de la ligne et de réaliser un planning avec des horaires de départ et d'arrivée.
6. **Le lancement** : il est pertinent de proposer un temps festif favorisant la rencontre, pour lancer la démarche dans un contexte propice.

L'accompagnement de l'AGEDEN consiste à aider à la formation du groupe, avec la désignation d'un coordinateur et au moins deux premiers accompagnateurs pour 8 à 10 enfants. Ce groupe moteur est essentiel pour la pérennité de la démarche.

Ensuite, il s'agit de proposer la méthodologie décrite ci-dessus et de fournir les outils clés main (sondage, charte, critères de définition des lignes et des arrêts, communication pour le lancement, animation du temps de lancement) afin que le groupe puisse mettre à profit son temps pour mobiliser les familles.

## BILAN

### > Les résultats

#### Action 1 : animation d'un challenge scolaire

Cette première action est à considérer comme un levier pour la mise en place d'autres actions permettant le développement de l'éco-mobilité scolaire.

Elle permet de communiquer sur ces modes de déplacement, de repérer les enseignants favorables à la mise en place d'apprentissage vélo, comme le « Savoir rouler à vélo à l'école », et les communes intéressées par cette question de l'accès des écoles en modes actifs.

L'effet d'entraînement des enfants et des familles tout au long des 4 semaines du challenge crée les conditions favorables à l'organisation de démarches plus pérennes et impactantes.

Les taux de participation en mode actif des classes est compris en 60 et 80% de participation, un pourcentage bien plus important qu'en temps normal (25% pour la marche et 2% pour le vélo).

**Action 2 et 3** : en cours, les résultats ne sont pas encore disponibles.

### > Les leçons tirées

#### Action 1 :

Il est important de bien définir la notion d'éco-mobilité afin que l'ensemble des acteurs en maîtrise le concept et les intérêts. La communication doit permettre de toucher les écoles, les communes et les familles. En effet, ce n'est pas toujours l'école qui est moteur de cet événement et tous ont un rôle à jouer.

## LE PROJET EN BREF

**Année de la création de la solution :**  
2020

**Niveau de maturité :**  
Action 1 : éprouvée  
Action 2 et 3 : en cours

**Coûts de la solution :**  
Action 1 : 10 000€  
Action 2 : 2 000€ / classe  
Action 3 : 5000 € / démarche  
Il s'agit essentiellement de coûts humains pour préparer et animer les ateliers.

**Temps nécessaire :**  
Action 1 : 2 mois  
Action 2 : 2 jours / classe  
Action 3 : 6 mois / démarche

## Action 2 :

Une mise en relation préalable avec les services de l'Education nationale est indispensable afin de définir le contexte et les modalités d'intervention en classe pour des intervenants extérieurs. D'une académie à l'autre, les prérogatives peuvent différer. C'est ensuite au chef d'établissement de préciser les règles internes à l'école.

## Action 3 :

Il a été fait le constat que le rôle pertinent, pour une structure d'accompagnement, réside dans la capacité à être un appui méthodologique. En effet, si la structure n'a pas de lien direct avec l'école et de présence locale, il lui sera difficile et fastidieux de mobiliser et fédérer. Ce rôle revient donc au groupe moteur, qui s'appuiera sur la structure pour bénéficier d'une aide.

Il est important dans ces démarches de s'assurer du soutien et de l'intérêt de la collectivité pour simplifier et aider la mise en place.

## > Les perspectives

Il est envisagé d'accompagner d'autres acteurs locaux (associations et parents d'élèves) à se former sur les actions 2 et 3 afin de démultiplier l'impact de telles actions.

## Les acteurs impliqués

Communauté d'agglomérations et Communauté de communes de l'Isère  
Communes de l'Isère  
Équipe pédagogique des établissements  
Parents d'élèves et familles  
Élèves

## Contact

AGEDEN  
Orélie GUILLOT  
Chargée de mission mobilité  
06 82 43 83 87  
oguilgot@ageden38.org

